



Retrouvez tous nos communiqués sur



[www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr)

Suivez nos actualités



@Ordre\_Pharma



Ordre national pharmaciens

Paris, le 5 juin 2023

## *Bilan annuel sur la sécurité des pharmaciens en 2022*

### **En moyenne, un pharmacien agressé chaque jour en France**

Alors que les violences à l'encontre des professionnels de santé ne cessent de prendre de l'ampleur, l'Ordre national des Pharmaciens publie, comme chaque année, son *Bilan annuel sur la sécurité des pharmaciens pour 2022*. Fort de plus de 20 années de recul sur cette question, il entend contribuer pleinement aux travaux menés dans ce cadre par le ministère de la santé.

A travers ce document qui recense les déclarations d'agressions des professionnels, l'institution réaffirme sa volonté de travailler aux côtés des acteurs publics, des Forces de l'ordre et des juridictions, afin d'assurer aux pharmaciens des conditions d'exercice plus sereines. Plus que jamais, l'Ordre les appelle à déclarer ces agressions sur le site du CNOP et à déposer plainte, pour avoir une connaissance toujours plus précise de ce phénomène préoccupant et ne pas laisser ces actes se banaliser.

Si le pic de 600 agressions déclarées dans le contexte de la crise sanitaire tend à se résorber, les données traduisent néanmoins une augmentation de 17 % par rapport à 2019. Ainsi, chaque jour, en moyenne, un pharmacien déclare avoir subi une agression au cours de l'année écoulée. Dans les faits, cela représente 366 agressions dont 14 en Outre-mer. Ce sentiment d'insécurité, vécu notamment au comptoir par de nombreux pharmaciens, les met en difficulté dans leur exercice.

Dans la continuité des travaux menés par le ministère de la Santé et de la Prévention, l'Ordre appelle de ses vœux la mise en place de mesures concrètes telles que la formation aux situations de conflits pour les professionnels de santé, la sensibilisation du grand public au respect des professionnels, la déclinaison locale et généralisée de mesures prévues par le protocole national de 2011, ou encore l'information systématique du professionnel des suites données à sa plainte, avec la plus grande fermeté pour les agresseurs.

*« Ensemble, refusons de laisser les actes de violence se banaliser à l'encontre des pharmaciens, dévoués à la santé publique et à l'accompagnement quotidien des patients, parfois seul professionnel de santé encore accessible pour la population. Aux noms de l'Ordre et de ses représentants, nous leur adressons tout notre soutien.*

*Je tiens ici à saluer l'implication de l'ensemble des conseillers ordinaires qui, en métropole et en outre-mer, accompagnent les pharmaciens victimes de ces actes. »*

déclare **Carine Wolf-Thal**, Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

#### **CONTACTS PRESSE**

**Conseil national de l'Ordre des pharmaciens**

Pierre-Ugo Taddei

[ptaddei@ordre.pharmacien.fr](mailto:ptaddei@ordre.pharmacien.fr) / Tél : 01 56 21 35 90

**Comfluence**

Aurélien Flaugnatti

[aurelien.flaugnatti@comfluence.fr](mailto:aurelien.flaugnatti@comfluence.fr) / Tél : 01 40 07 02 05

Laurie Dambrine

[laurie.dambrine@comfluence.fr](mailto:laurie.dambrine@comfluence.fr) / Tél : 01 85 73 31 53



## Les principaux éléments du panorama des agressions subies en 2022

- En officine, **355 agressions sont recensées. Les violences verbales et physiques représentent 70% des déclarations**, dont près de 8% sont encore en lien avec la crise sanitaire (port du masque, vaccination, tests antigéniques).
- Le **refus de dispensation** constitue le principal motif d'agression comme l'indiquent 94 déclarations.
- En Laboratoire de Biologie Médicale, les agressions déclarées font état de faits d'injures ou de menaces, et sont tout de même en augmentation.
- Cette année **l'Ordre est intervenu à Mayotte**, auprès du Préfet et de l'ARS afin d'alerter sur des agressions répétées et caractérisées qui ont été amplifiées par le contexte.

## La déclaration des agressions et le dépôt de plainte, sont indispensables pour agir

**Cette année encore, 44 % des pharmaciens déclarants ne déposent pas de plainte**, notamment par manque de temps, peur de représailles ou estimant que cela n'est pas nécessaire.

**Devant ce chiffre, l'Ordre engage vivement les pharmaciens victimes de tout type d'agression à déposer plainte afin** de déclencher une procédure judiciaire et si besoin d'engager une intervention ordinaire. A cet effet, l'Ordre facilite cette démarche en orientant la victime, après sa déclaration, sur l'application "Ma Sécurité" afin qu'elle soit dirigée vers le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie la plus proche.

*« Plus que jamais, dans le contexte que nous connaissons, j'appelle nos confrères à ne rien laisser passer, à déclarer chaque agression dont ils sont victimes et à déposer plainte. Notre institution pourra ainsi mieux réagir face à ces actes qui touchent des professionnels de santé de premier recours. Chaque fois que cela sera possible, nous serons à leurs côtés »* réagit **Alain Marcillac**, membre du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens et référent national sécurité.

## L'Ordre mobilisé pour accompagner et soutenir les pharmaciens

L'Ordre national des pharmaciens, fort d'un réseau de plus de 100 conseillers « référents sécurité », apporte aide et soutien aux confrères agressés. En fonction de la situation, ce dernier prend contact avec les pharmaciens après leur déclaration pour les accompagner et les conseiller sur les mesures à prendre. La liste des « référents sécurité » ainsi qu'une « fiche réflexe en cas d'agression » et de nombreuses fiches établies par la police et la gendarmerie sont accessibles sur [l'espace réservé aux pharmaciens du site de l'Ordre](#).

Par ailleurs, les pharmaciens peuvent également bénéficier d'un soutien psychologique en prenant contact avec des confrères bénévoles de l'association ADOP (Aide et Dispositif d'Orientation des Pharmaciens) : un numéro vert (0800 73 69 59), accessible 24h/24, 7j/7.

Enfin, l'Ordre poursuit son action en coopération avec les acteurs institutionnels et les Forces de l'Ordre afin d'assurer aux pharmaciens et biologistes médicaux des conditions d'exercice plus sereines.

## CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Pierre-Ugo Taddei  
[ptaddei@ordre.pharmacien.fr](mailto:ptaddei@ordre.pharmacien.fr) / Tél : 01 56 21 35 90

Comfluence

Aurélien Flaugnatti  
[aurelien.flaugnatti@comfluence.fr](mailto:aurelien.flaugnatti@comfluence.fr) / Tél : 01 40 07 02 05

Laurie Dambrine  
[laurie.dambrine@comfluence.fr](mailto:laurie.dambrine@comfluence.fr) / Tél : 01 85 73 31 53